

Donner du prix à la parole

Une table ronde autour de la méthode d'évaluation contingente

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN, AGNÈS PIVOT

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN
HERMES/CERAS
Université de Reims
Champagne Ardenne
57 bis, rue Pierre Taittinger
51096 Reims cedex

AGNÈS PIVOT
NSS/CNRS
Université de Paris 10
bât K,
200, avenue de la République
92001 Nanterre cedex

La méthode d'évaluation contingente (MEC) avait attiré l'attention de NSS, d'une part, parce qu'elle apparaît comme un outil forgé par les économistes pour fournir une aide à la décision en matière d'environnement et, d'autre part, parce qu'elle recourt pour ce faire à des questionnaires, ce qui ne manque pas d'interpeller d'autres disciplines, peut-être plus rompues à ce genre d'exercice. Dans le cadre de la théorie économique néoclassique, l'évaluation d'un consentement à payer pour la protection d'un bien environnemental suppose que les agents aient des « préférences » clairement établies qu'une enquête directe doit révéler. Mais, l'économiste bute ainsi sur ce qu'il appelle un « effet de contexte », bien connu des sociologues et des psychologues. Deux attitudes pour lui sont alors envisageables : soit construire un protocole qui vise à effacer cet effet de contexte, afin d'accéder à ce qu'il appelle les « préférences pures », soit, au contraire, comme le fait Marc Willinger (1996), dont l'article a servi de point de départ à cette table ronde (voir encadré), considérer que cet « effet de contexte » n'est pas seulement un artefact, mais qu'il traduit la construction sociale de la valeur de l'environnement. Dans ce cas, la MEC fait appel à des notions et à des problématiques de sociologie, laquelle a mené, depuis longtemps déjà, une réflexion théorique sur ce « contexte ». Toute la question est donc de savoir comment un discipline effectue des emprunts ou des croisements avec des concepts, une méthode et le point de vue d'une autre discipline. La sociologie et l'économie s'inscrivent dans des traditions scientifiques très distinctes, le problème est donc de taille. Comment croiser deux paradigmes très différents, l'un qui aborde la société par le postulat et le primat d'une rationalité individuelle essentiellement marchande, l'autre par l'affirmation d'un lien entre l'individu et le social dont il s'agit de saisir le sens ? On peut penser, comme Pierre-André Chiappori et Kristina Orfali (1997 :461), que « c'est de cette capacité de chacune des disciplines à identifier épistémologiquement l'autre que l'on peut attendre une fécondation réciproque - plutôt que la recherche de vagues points de rencontre qui trop souvent ne sont que des malentendus. Il convient avant tout d'éviter la confusion des méthodologies, la disparition des principes distinctifs et leur fusion dans une interdisciplinarité aux contours mal définis. »¹ D'une certaine manière, c'est ce qu'ont choisi de faire plusieurs intervenants de la table ronde, qui ont souligné la nécessité du rappel des fondements de la théorie néoclassique sur lesquels repose la MEC pour bien en comprendre le sens et les caractéris-

tiques. Plus ou moins explicitement, cette théorie économique est une réflexion normative sur le cadre institutionnel - c'est-à-dire l'ensemble de règles, d'institutions et de croyances qui instituent la société en tant que société - dans lequel des individus rationnels évoluent et prennent des décisions. Derrière chaque modèle économique, on trouve ainsi une certaine vision de l'homme et de la société qu'il importe de décrypter. Le débat interdisciplinaire auquel nous introduit le texte de Marc Willinger dépasse donc largement son objet premier portant sur la définition du domaine de validité de la MEC². Les interventions d'Olivier Godard et de Jean-François Noël ont porté sur l'évaluation économique en général et non pas sur la seule méthode d'évaluation contingente. Allant plus loin encore, les points de vue de Jean-Paul Moatti (1996) et André Micoud appellent à questionner, non pas tant l'économie de l'environnement, que, plus fondamentalement encore, le sens et la légitimité de l'économie politique. La problématique environnementale invite nécessairement à un retour aux fondements des disciplines. Il est vrai aussi que la construction de l'économie néoclassique de l'environnement est gouvernée par une logique autoréférentielle³. Commençons donc par analyser les prémisses scientifiques de cette méthode.

La marchandisation de l'environnement : une solution ou un problème ?

La MEC a pour objectif de mettre un prix sur quelque chose qui, au départ, n'en n'a pas. Les problèmes d'environnement sont analysés par les économistes néoclassiques comme des défaillances du marché ou du cadre institutionnel marchand. Autrement dit, pour l'économie standard, c'est parce que l'environnement n'est pas un bien économique qu'il pose des problèmes dans l'affectation des ressources. En particulier, c'est l'absence de prix pour certains actifs environnementaux qui empêche leur prise en compte par les agents économiques⁴. Donner un prix revient à lui donner un des attributs d'une marchandise. De là, la tentation est parfois grande chez certains théoriciens de faire de l'environnement une marchandise à part entière pour en résoudre les problèmes d'allocation⁵... À l'inverse, plusieurs intervenants (Hugues Lamarche, Raphaël et Catherine Larrère notamment) conçoivent

¹ De cette confrontation entre l'économie et la sociologie organisée par P.-A. Chiappori et K. Orfali (1997:430), à laquelle nous renvoyons, nous extrairons juste cette remarque plus en rapport avec notre sujet : « Les économistes utilisent, de façon à présent standardisée et systématique, la notion de « préférences » individuelles. Malgré une efficacité heuristique réelle, cette formalisation ne laisse pas de poser problème; le contenu et l'origine des préférences restent obscurs, alors même que le concept joue un rôle central dans les explications. »

² Pour légitimer le recours à la méthode, au-delà du fait pratique que, comme le reconnaît B. Desaiques (1995:19), la méthode est facile à mettre en oeuvre, M. Willinger (1996:8) invoque une raison théorique, à savoir la reconnaissance des valeurs de non usage, et particulièrement de la valeur d'existence. Bien que ces concepts ne soient pas stabilisés - les présentations diffèrent d'un auteur à l'autre -, il y a accord sur la méthode susceptible de pouvoir appréhender ces valeurs, à savoir un questionnaire.

davantage ce passage du non-marchand au marchand comme un problème que comme une solution. Selon Catherine Larrère⁶, « Étendre une rationalité économique, donc instrumentale, c'est-à-dire qui traite tous les objets comme des ressources, représente des difficultés. On rationalise une vision du monde pour porter une solution à des problèmes qui sont nés de cette vision du monde. » Cela ne peut qu'exacerber les contradictions. Il importe donc d'analyser les phénomènes de l'évaluation et de la marchandisation de manière critique. Cela d'autant plus que, comme l'a souligné Raphaël Larrère, le problème n'est peut-être pas tant dans l'observation de ce passage du non-marchand au marchand en lui-même – il y en effet nombre d'exemples historiques d'entrée et de sortie de biens et de services de la sphère marchande – que dans la compréhension des conditions dans lesquelles celui-ci peut s'effectuer. Pour ce faire, il convient d'étudier les hypothèses retenues par la théorie économique néoclassique pour légitimer sa démarche, ce qui revient à comprendre le cheminement logique qui fait dire à Marc Willinger (1996 :7) que « le prix est l'instrument de coordination des individus qui convient pour résoudre les problèmes d'environnement. »

La définition du « bien commun » selon le critère de Pareto et le moyen de l'atteindre

La théorie économique néoclassique vise à identifier les conditions menant à une allocation des ressources rares d'une société. Ce caractère normatif de la théorie s'appuie sur le fait que les équilibres du modèle de concurrence parfaite sont jugés « optimaux » (ou « efficients ») selon le critère de Pareto. Sous cette formulation peu explicite pour le non-spécialiste se cache une définition particulière, d'une part, de ce qui serait le « bien commun » pour un économiste néoclassique et, d'autre part, de l'institution susceptible d'atteindre celui-ci.

En ce qui concerne la première, parmi tous les états réalisables de la société, entendons toutes les répartitions possibles de l'ensemble des ressources entre tous les membres de la société, les économistes néoclassiques cherchent à définir des situations qui apparaîtraient préférables d'un point de vue collectif. Ce jugement requiert le choix d'un critère de classement. Celui retenu par ces théoriciens est un critère unanimiste, dit de Pareto⁷. Le « bien commun » – que l'on qualifiera d'optimum de Pareto – se définit ainsi à partir des bien-être individuels. Avec cette norme sociale à atteindre, la science économique néoclassique apparaît comme une certaine philosophie politique, ce que reconnaissent volontiers certains économistes de l'environnement⁸.

Reste à savoir quelle est l'institution qui va permettre d'atteindre l'objectif social ainsi défini. La réponse nous est donnée par Marc Willinger (1996 :7) quand il écrit : « La théorie économique du bien-être démontre que cet état optimal peut être atteint dans une économie où la coordination est assurée par des

marchés concurrentiels, c'est-à-dire des marchés pour lesquels aucun acheteur ni aucun vendeur n'exerce de pouvoir particulier, et où les échanges se font sans coûts. » Entendons bien le sens précis du mot « marché » dont il est ici question : comme le rappelle Bernard Guerrien, il renvoie au modèle de concurrence parfaite qui, s'il entretient en effet un lien étroit avec la notion d'optimum de Pareto⁹, présente des caractéristiques fort éloignées du sens commun donné au mot « concurrence ». D'où ambiguïté...

Les ambiguïtés du terme « marché »

Bernard Guerrien remarque à juste titre, dans le « libre-opinion » de ce même numéro, que « le marché lui-même est une institution, une forme d'organisation sociale, dont toute réflexion théorique doit préciser les caractéristiques ». Or, très souvent, bien qu'elle soit omniprésente dans le discours des économistes, la définition du terme « marché » n'est pas explicitée. L'expression recouvre pourtant des sens très divers. Il y a ainsi une très grande différence entre la représentation théorique du marché figurée par le cadre du modèle de concurrence parfaite et la situation instaurée par le questionnaire contingent, laquelle est présentée comme la construction d'un « marché fictif », d'un « marché expérimental ». Il est clair, selon Bernard Guerrien, qu'« il n'y a pas de lien logique entre les fondements théoriques présentés par Marc Willinger et la procédure d'enquête développée sur le terrain ». Autre remarque que l'on peut faire au sujet du marché : quelle que soit la représentation analytique qui en est donnée, la théorie économique n'explique en rien le processus de formation des prix¹⁰. En fait, comme le rappelle Bernard Guerrien, dans le modèle de concurrence parfaite, le commissaire-priseur annonce les prix au hasard, enregistre les quantités offertes et demandées pour ces prix et les fait varier ensuite pour assurer la convergence entre offre et demande globales. La théorie nous dit comment varient les prix, mais pas comment ils ont été formés au départ. En s'interrogeant sur la construction sociale de la valeur, c'est à ce difficile problème que s'attaque Marc Willinger, sans que l'on sache la méthodologie utilisée pour le résoudre.

Il est probable que certaines de ces différences entre théorie et réalité dépassent largement le cadre de l'analyse économique standard. On touche là notamment au domaine de l'anthropologie économique. Karl Polanyi (1957 :250) a montré que les économistes ont une fâcheuse tendance à « voir des marchés là où il n'y en a pas » et à analyser tout type d'échange en termes de courbes d'offre et de demande. Or, on sait, depuis les travaux de Mauss et Malinowski, que si toutes les sociétés humaines connaissent l'échange (de biens, de personnes et de signes), celui-ci ne répond pas à la logique marchande telle qu'elle est conçue par l'économie dominante. Il existe – y compris dans nos sociétés – de larges domaines régis par d'autres formes d'échange, telles que la réciprocité, les relations

³ Commentant la construction de la théorie néoclassique de l'environnement, O. Godard (1984:330) écrit : « Un tel univers n'a pas à proprement parler, d'environnement (...) La représentation proposée tend à restituer de l'intérieur, même si c'est au travers du prisme mécaniste statique, l'univers qui est celui du système de marché. » De manière plus ramassée, J.-B. Lesourd (1996:15) n'hésite pas à déclarer : « L'environnement, c'est ce qui est « autour » du marché. »

⁴ Bien que le modèle standard ne considère que des agents privés, ce diagnostic vaut aussi pour le décideur public qui, pour éclairer ses choix, pourra utiliser l'analyse coûts-avantages, une méthode de prise de décision construite sur le modèle de la rationalité individuelle.

⁵ Une autre dimension importante d'un bien économique est son mode d'appropriation. Or, certains actifs naturels (ressources minières, forêts, etc.) sont appropriables, d'autres (cas des ressources halieutiques) ne peuvent l'être complètement, d'autres encore (eau, air) ne peuvent pas l'être du tout. La marchandisation ne peut pas être complète dans ce cas-là.

⁶ Ce qui fait écho à une remarque, in C. Larrère (1997:34) : « ne s'agit-il pas, en effectuant semblables calculs, d'étendre l'instrumentalité, de transformer l'environnement en autant de ressources, lorsque c'est justement l'idée de l'utilisation instrumentale d'une nature assimilée à un ensemble de ressources qui est en cause ? »

FORUM

⁷ En reprenant la définition qu'en donne Bernard Guerrien (1995:71), on dira « qu'un état réalisable est préféré selon le critère de Pareto à un autre état réalisable s'il est préféré par chacun des membres de la société. » Un optimum de Pareto est une répartition des ressources pour laquelle il n'y a pas d'autre situation qui puisse lui être préférée selon le critère de Pareto.

⁸ « Dire qu'il est souhaitable d'atteindre un optimum de Pareto, écrit J.-B. Lesourd (1996:17-18), est une proposition normative, c'est-à-dire non réfutable empiriquement, et relative à une certaine conception politique et philosophique de l'organisation des sociétés humaines. Cette conception est, *grosso modo*, celle des démocraties libérales, qui implique le respect de l'individu et d'un certain nombre de droits individuels, dont, notamment, le droit de propriété. »

⁹ C'est ce qu'établissent les deux théorèmes de l'économie du bien-être. « *Grosso modo*, écrit B. Guerrien (1996:166-167), selon le premier théorème, l'affectation des ressources à un équilibre de concurrence parfaite (après échanges) est un optimum de Pareto, tandis que le second théorème établit qu'il est possible d'associer à toute affectation des ressources optimales au sens de Pareto un système de prix (un par bien) tel qu'à ces prix cette affectation des ressources soit celle d'un équilibre de concurrence parfaite. »

¹⁰ Au terme de l'examen consacré à cette question, Michel De Vroey (1990:85) conclut : « En ce qui concerne la dimension processus, un constat de carence s'impose (...) Les différentes théories que nous avons considérées (...) ne donnent pas d'explication satisfaisante. En conséquence, la loi de l'offre et de la demande, qui est souvent considérée comme l'ABC de la théorie économique, reste en fait une boîte noire. Le théoricien peut calculer le lieu d'intersection des courbes, mais dans l'état actuel il ne peut expliquer comment les agents laissés à eux-mêmes l'atteindront. »

« La méthode d'évaluation contingente : de l'observation à la construction des valeurs de préservation »

MARC WILLINGER*

Le texte de Marc Willinger se donnait pour objet la discussion des enjeux, limites et difficultés de la méthode d'évaluation contingente. Celle-ci, selon la définition qu'en donne l'OCDE (1996 :93), est « une forme d'étude de marché, dans laquelle le bien à l'étude est une modification de l'environnement. » Cette méthode est fondée sur des enquêtes directes auprès des agents, auxquels on propose de répondre à un questionnaire destiné à révéler les valeurs qu'ils accordent à un bien non-marchand. Cette démarche pose un problème de fond pour les économistes, car elle repose sur le postulat que des valeurs réelles préexistent chez les personnes interrogées. La thèse défendue par Marc Willinger est tout autre. Lors du séminaire « Hydrosystèmes et Sociétés » tenu à Paris le 22 décembre 1993, Anne Stenger et Marc Willinger (1995 :56) concluaient ainsi leur exposé : « Il faut cependant garder à l'esprit que le montant calculé est relatif au contexte particulier construit par le questionnaire. En proposant des

scénarios différents ou un instrument de paiement différent, le montant aurait été très certainement différent également. En d'autres termes, en appliquant une telle méthode il faut rester conscient du fait que le résultat est davantage le résultat d'une « construction » que d'une « observation ». Nous acceptons ici le terme « construction » dans un sens positif, non comme une limitation de la méthode. Même s'il était possible de minimiser les effets de la plupart des biais, le montant observé ou calculé resterait conditionné par le(s) scénario(s) proposé(s) par le questionnaire. Il est donc plus important, dans une certaine mesure, de savoir quel est l'objectif de l'évaluation que de savoir comment en minimiser les biais. » Les préférences et les valeurs sont au départ « indéterminées », les valeurs recueillies sont donc construites par la méthode utilisée et non pas seulement « révélées » comme le voudrait la théorie. Cela veut dire que le postulat d'invariance des préférences, principe

selon lequel les préférences des agents économiques sont invariantes dans le temps, n'est pas respecté. Dès lors, Marc Willinger (1997 :14) en appelle à la reconnaissance d'une « rationalité contextuelle » qui s'exprime dans la relation existant entre le questionnaire soumis aux individus et les ordres de grandeur et valeurs qu'ils expriment. Ainsi, en reprenant une expression de R. Gregory et al. (1993), M. Willinger (1997 :20) souligne que le travail de l'économiste qui se livre à une évaluation contingente s'apparente plus à celui d'un architecte qu'à celui d'un archéologue.

Article paru dans *Natures Sciences Sociétés* 1996 Vol. 4, n°1, pp. 6-21.

* BETA, université Louis Pasteur, 38, bd d'Anvers, 67 000 Strasbourg, France.

de don et de contre-don, dont la logique est commandée, avant tout, par l'instauration d'une relation sociale. Maniée sans précaution, la méthode d'évaluation contingente, comme l'a souligné Jacques Weber (1995 :81), peut conduire à l'occultation de ces relations de don. C'est une des conclusions à laquelle sont arrivés D. Kahneman et J.L. Knetsch (1992). Selon ces auteurs, les individus expriment un consentement à payer pour l'environnement en général, et ne considèrent pas l'actif présenté lors de l'enquête. Dans ce cas, le consentement à payer correspond à un don à une œuvre charitable, il mesure la satisfaction morale de participer à une juste cause et non la valeur économique de l'environnement. Pour éviter cela – c'était une des pistes proposées par Karl Polanyi – il conviendrait peut-être de mener une réflexion sur le rôle exact joué par la monnaie (ou de ce qui sert de véhicule de paiement) dans la procédure d'évaluation contingente. Il n'est pas sûr que celle-ci ait les mêmes fonctions que dans un échange économique standard.

Cela nous amène à une réflexion sur la notion de rationalité. En accord avec les fondements théoriques de l'économie néoclassique, la parole de l'individu recueillie à l'aide d'un questionnaire contingent doit

être l'expression de sa rationalité économique. Nous l'avons vu, l'originalité du point de vue de Marc Willinger est de postuler une rationalité contextuelle. Remarquons toutefois avec Bernard Guerrien¹¹ que, quel que soit le modèle économique étudié, le jeu de la rationalité – même la plus instrumentale – y est toujours contextuel. Le point important semble plutôt résider dans l'accent mis sur la rationalité procédurale, telle que la définit Herbert Simon (1978), davantage que sur la rationalité substantive, considérée habituellement par la théorie néoclassique¹². Cela oblige à considérer que le processus de décision est lui-même un élément important de la décision qu'il faut décrire et, si possible, théoriser. Au-delà de la dénonciation du danger du rationalisme que font certains, il importe ainsi de comprendre comment s'effectue la confrontation entre les différents types de rationalité dans la procédure d'évaluation contingente. C'est là un des principaux écueils rencontrés, car nous ne savons pas grand chose sur les fondements théoriques sur lesquels s'appuie l'économiste pour recueillir la « parole » des individus par le biais d'enquêtes de terrain. Ne méconnaît-il pas l'apport d'autres sciences sociales qui, depuis longtemps, réfléchissent aux obstacles et aux difficultés de ce type d'approche ? Si c'est le cas, cela est d'autant

génant que, pour justifier sa démarche, l'économiste fait explicitement référence au politique.

La démocratie par les prix ?

Selon Marc Willinger (1996 :18), « le principe de la souveraineté du consommateur (...) constitue le fondement véritable de l'évaluation contingente, ainsi que le principe de démocratie directe pratiquée dans un référendum ». Le consommateur est roi, comme on dit. Sa rationalité est souveraine et sa souveraineté est rationnelle : d'une part, il est le meilleur juge de ses préférences et de ses valeurs et, d'autre part, pour reprendre une métaphore souvent utilisée par les économistes, la somme d'argent qu'il accepte de consacrer à tel ou tel bien ou service apparaît comme un ensemble de bulletins de vote. De là à dire, que « la démocratie, c'est le marché », il n'y a qu'un pas à franchir.

Cette apparente simplicité – un marchandage n'est-il pas une discussion ? – peut s'avérer réductionniste à plus d'un titre. On pourra objecter d'abord qu'il ne peut s'agir là, en tout état de cause, que d'une sorte de démocratie censitaire¹³. On relèvera ensuite, en s'inspirant des travaux d'Albert Hirschman (1970), que le mécanisme des prix joue normalement sur un processus inverse de celui de la « prise de parole ». C'est en décidant d'acheter ou de ne plus acheter les produits proposés par les firmes, autrement dit en acceptant ou en refusant l'échange, par un processus que l'on peut qualifier de « défection » ou d'adhésion que les consommateurs envoient des signaux aux entreprises. Ainsi, note Hirschman (1970 :33), dans le domaine économique, on a affaire à un prix et donc à une action nette, impersonnelle et indirecte. Il en va tout autrement de la « prise de parole » qui, pour rester dans le registre de la critique, « admet une multitude de degrés, du ronchonnement à peine perceptible à la récrimination violente. » La « prise de parole » est essentiellement « un art », un art du débat qui est le propre de la politique. L'enquête contingente, telle qu'elle est pratiquée par les économistes, est-elle une méthode susceptible de garantir l'expression et la coexistence de ces logiques économique et politique ? Que dit-on au travers de chiffres ? Peut-on avoir une expression démocratique à travers un consentement à payer ? Rien d'évident à cela, surtout quand on sait que, pour éviter le « biais de l'enquêteur », il est généralement recommandé de supprimer « toute matière à discussion » avec la personne interrogée¹⁴. Cela pose la question du rôle du chercheur dans le débat démocratique.

Le rôle du chercheur dans le processus démocratique ?

Le rôle de l'économiste, que ce soit au travers du texte de Marc Willinger ou des propos de François Colson lors du séminaire, apparaît un peu paradoxal. D'un côté, comme nous l'avons vu, la MEC apparaît comme un dispositif qui entend « rendre la parole » aux indi-

vidus. Elle lutte ainsi contre l'expertocratie, toujours susceptible de confisquer la décision. Mais, d'un autre côté, celui qui se livre à l'évaluation contingente apparaît finalement comme... un expert ! Ce retournement de la critique contre elle-même semble n'être qu'un cas particulier d'un phénomène très général que Pierre Lascoumes¹⁵ et d'autres ont observé dans le domaine de l'environnement. Cet expert anti-expert est un être vertueux puisqu'il joue un rôle de médiateur, d'informateur, au service de la négociation et de la démocratie. On retrouve là, d'une certaine façon, la figure du commissaire-priseur walrasien, cette sorte de « bon génie » de la coordination des agents qui agit gratuitement pour le bien-être de la collectivité. Le rôle de celui qui fait l'évaluation contingente est toutefois plus complexe. En effet, comme le recommande Marc Willinger¹⁶, celui-ci ne doit pas hésiter à aller au-delà de la préférence des agents, lesquels sont souvent mal informés et intègrent mal le long terme. Comment est-il possible de séparer ces deux figures que Pierre-Michel Menger désigne comme celles du représentant du législateur et de l'individu parfaitement informé, et qui ne sont autres que celles du savoir et du pouvoir ? Quelle est la méthode qui permet de garantir la vertu du second type d'expertise sans tomber dans les travers du premier ?¹⁷. Comme l'a souligné André Micoud, il y a dans la MEC d'intéressantes potentialités de médiation. Mais, reste à savoir si celles-ci seront captées par les experts ou par les citoyens. Reste à savoir si l'économiste jouera le rôle d'un pédagogue politique ou d'un manipulateur d'opinions. Cela nous amène à une dernière question.

Derrière la construction sociale de l'environnement, la prise de pouvoir de l'économie ?

Pour légitimer sa démarche, Marc Willinger se place explicitement sur le terrain de la construction sociale de la valeur de l'environnement. Tous les intervenants reconnaissent le bien-fondé de ce questionnement, si toutefois celui-ci est posé dans toute son ampleur. Or, manifestement, comme l'a souligné André Micoud, un processus de construction sociale du public, d'une communauté politique, est à l'œuvre au travers de la procédure d'enquête de l'évaluation contingente. Alors que l'on sait que les problèmes d'environnement sont coutumiers d'une mise en question de l'intérêt général par des intérêts particuliers¹⁸, la procédure de délimitation du groupe interrogé n'est jamais explicitement abordée dans l'article de Marc Willinger. Qui est exclu et au nom de quoi ? À qui donne-t-on la légitimité de l'expression ? Qui le fait, et selon quel(s) critère(s) ? Évoquant le danger d'une démocratie « virtuelle », Catherine Larrère a rappelé que l'on ne peut parler de citoyenneté qu'à partir du moment où un accord préalable a été trouvé sur ce que c'est que la citoyenneté. Rien de tel ne figure dans le texte de Marc Willinger. Il y a là un « geste d'exclusion » du sujet politique qu'il n'est pas inintéressant de rapprocher de celui qui, par l'exclusion de l'État, a permis la

¹¹ « Le principe de rationalité, écrit B. Guerrien (1996:407), ne peut (...) être appliqué que si les conditions dans lesquelles se trouve celui qui décide sont précisées. Car, à moins que l'économie se réduise à un seul individu (tel Robinson), cette maximisation dépend de ce que vont faire les autres. » C'est une des vertus de la théorie des jeux que de mettre résolument l'accent sur ce point.

¹² La rationalité standard (ou substantive) décrit un comportement maximisateur, objectivement rationnel par rapport à tout l'environnement, y compris l'environnement présent et futur. La rationalité procédurale décrit un comportement raisonnable, qui vise l'atteinte d'un résultat satisfaisant par rapport aux objectifs donnés et aux connaissances disponibles.

¹³ On désigne par là un système politique qui veut qu'un individu soit assujéti à un certain niveau d'imposition pour que celui-ci soit électeur ou éligible.

¹⁴ Voir notamment les recommandations de Marc Willinger dans la discussion sur « Les sources de biais et limites des questionnaires » tenue lors du séminaire Hydrosystèmes et sociétés, in : Bonnieux F. et al. (1995:57).

¹⁵ P. Lascoumes (1994:8) écrit ainsi : « Alors que, depuis les années soixante, les actions collectives menées au nom de la défense de l'environnement se voulaient profondément critiques des savoirs scientifiques et techniques et du mode de développement social qu'elles propulsent, la traduction de ces revendications en politique publique débouche au contraire sur un appel croissant aux experts, ingénieurs et techniciens, détenteurs véritables des rênes d'un éco-pouvoir montant. »

La méthode d'évaluation contingente en question

Texte de présentation du séminaire

FRANCK-DOMINIQUE VIVIEN

La méthode d'évaluation contingente (MEC) est une méthode à base d'enquête utilisée par les économistes pour attribuer un prix à des éléments de l'environnement qui n'en ont pas. Elle consiste, via une enquête, à créer une sorte de « marché expérimental », à procéder à une mise en condition marchande des individus interrogés, afin que ceux-ci révèlent leurs préférences quant aux sommes à consacrer à la protection ou non de certains éléments de l'environnement. La discussion autour de la MEC se polarise généralement sur les biais qu'elle comporte, c'est-à-dire sur un certain nombre de problèmes pratiques que doit éviter l'enquêteur. Cela revient bien souvent à dire que ce n'est pas tant la méthode en elle-même qui pose problème que les conditions dans lesquelles elle est mise en œuvre.

Depuis une quinzaine d'années, la MEC a connu un grand développement. On compterait aujourd'hui plus d'un millier d'études reposant sur cette méthode et certains économistes en parlent désormais en termes de routine. Il convient pourtant de s'interroger sur ses fondements. Outre qu'elle semble reposer sur une philosophie politique particulière, elle apparaît comme une démarche hybride qui s'appuie à la fois sur la théorie économique néoclassique et sur une pratique de questionnaire relevant plutôt de la sociologie et de la psychologie sociale. Pour lancer le débat, on peut évoquer trois angles de questionnement qui sont autant de légitimités invoquées par Marc Willinger et les tenants de la MEC : une légitimité institutionnelle, une légitimité scientifique, une légitimité politique. Pour des facilités d'exposé, nous les aborderons successivement, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne soient pas liées les unes aux autres, voire même qu'elles ne traduisent pas une seule et même logique à l'œuvre.

1. Une légitimité institutionnelle

Alors que l'idée de la MEC est lancée, semble-t-il, en 1947 par S. Ciriacy-Wantrup, il faudra attendre une vingtaine d'années avant qu'elle se concrétise véritablement. Les années 80 vont voir un fort développement de la méthode¹. L'administration Reagan impose aux agences chargées de la protection de l'environnement de montrer que, pour toutes les réglementations² qu'elles souhaitent mettre en place, les bénéfices sont supérieurs aux coûts sociaux. L'*Environmental Protection Agency* joue alors un rôle actif en faveur de la MEC en lançant une série d'études d'impact réglementaire qui utilise cette méthode. Dans le même temps, le vote d'une loi – le *Comprehensive Environmental Recovery, Compensation and Liability Act*, qui a conduit à la création de « superfonds » pour décontaminer les sites pollués et à la définition d'une responsabilité objective des pollueurs, donne un nouvel essor à cette méthode d'évaluation économique. L'administration ayant obligation de proposer les procédures d'évaluation des dommages les mieux adaptées, la MEC est de nouveau sollicitée.

Au début des années 90, le procès de la catastrophe écologique provoquée par l'Exxon-Valdez sur les côtes de l'Alaska en 1989 va relancer la controverse sur la méthode d'évaluation contingente, laquelle a servi pour calculer une partie des dommages et intérêts que devait verser la compagnie pétrolière jugée responsable. Exxon fait appel et commande une contre-expertise³ qui met en cause les fondements scientifiques et la portée pratique des résultats fournis par la MEC. Pour essayer d'y voir clair, l'administration fédérale américaine – la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) en l'occurrence⁴ – a chargé un panel d'experts, parmi lesquels on compte les deux prix Nobel

d'économie Kenneth Arrow et Robert Solow, de rendre un rapport sur la MEC et, plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles elle peut être conduite (dans le cas particulier des pollutions pétrolières mais, on s'en doute, les conclusions de ce rapport vont bien au-delà). Les conclusions ont été rendues publiques en janvier 1993. En substance, il y est dit que, sous certaines conditions particulières de réalisation, la méthode d'évaluation contingente peut être utilisée pour produire des estimations qui serviront d'éléments, de point de départ à la discussion juridique⁵. Si les limites en sont soulignées, un certain nombre de pistes de recherche sont proposées par les experts pour améliorer la procédure (on retiendra en particulier, puisque cela augure d'une standardisation et d'un développement futur de la méthode, la mise au point d'une procédure normalisée qui puisse être utilisée lors de confrontations juridiques).

On peut penser que cette discussion autour de la MEC vient actuellement en France. Va-t-on voir se développer le recours à cette méthode ? Si oui, selon quelles modalités administratives et/ou juridiques ? Il convient de ne pas oublier le contexte juridique particulier dans lequel se développe et se discute la méthode d'évaluation contingente. Dans le droit anglo-saxon, fondé sur la notion de *Common Law*, le juge dispose d'une grande liberté d'interprétation des principes juridiques fondamentaux. Celui-ci doit dire le « juste » (tandis que le juge français doit essentiellement dire le droit). La question de qualité de sa décision, voire de sa rationalité, en viennent ainsi à se poser plus facilement.

2. Une légitimité scientifique

Une autre légitimité est recherchée en s'appuyant sur le corpus théorique de la science économique néoclassique. C'est en référence à

¹⁶ Marc Willinger (1996:20) écrit : « On ne peut (...) se fonder entièrement sur le seul jugement de préférences des agents, et la liberté souveraine de choix doit nécessairement être « gérée » d'une façon ou d'une autre, pour éviter que la liberté de choix d'un agent ne porte atteinte à celle d'un autre, et en particulier à celle des générations futures. »

Dans un texte plus récent, Marc Willinger (1997:18) insiste davantage sur ce point, disant explicitement que les réponses aux questions soulevées par l'utilisation de la méthode d'évaluation contingente ne peuvent pas être trouvées uniquement dans des justifications économiques. La méthode, écrit Willinger (1996:21), soulève donc « des questions d'éthique et d'équité qu'on ne saurait confier à la seule appréciation et à la discrétion des bureaux d'étude. »

¹⁷ Dans un texte plus récent, Marc Willinger (1997:20) évoque l'idée de l'élaboration d'une « convention » d'environnement, d'un consensus social, d'un accord sur des valeurs communes à défendre ou à préserver, mais il ne nous dit rien du processus qui permet de le faire.

¹⁸ Le champ de l'environnement, note Rose-Marie Lagrave (1993:44), a ceci de spécifique qu'il a « la capacité d'ériger des intérêts particuliers et divergents en intérêt général, notamment au moyen d'un discours consensuel à visée universelle et planétaire. Mais quel est cet intérêt général et qui en est juge ? »

« l'optimalité des marchés concurrentiels » que l'économiste légitime le sens de la démarche de l'évaluation contingente. On rencontre là le versant normatif de la théorie néoclassique qui repose sur la notion d'optimum de Pareto et sur le modèle de concurrence parfaite qui y est étroitement lié. Au-delà des liens conceptuels et logiques qui légitiment la démarche de l'économiste, on mettra ainsi en évidence une forme d'organisation sociale bien particulière qui sert de référentiel à la méthode d'évaluation contingente. Celle-ci étant cernée, il sera alors possible de repérer les distorsions entre le référentiel théorique et la procédure d'enquête menée sur le terrain. Si tout est donné dans le modèle de référence, l'évaluateur, lui, est confronté à divers processus de construction et d'apprentissage à l'œuvre simultanément. Les personnes interrogées doivent comprendre et accepter la procédure hypothétique à laquelle elles sont soumises (elles doivent comprendre et accepter les règles du jeu). Elles doivent aussi construire une valeur pour l'environnement. Ce qui nécessite à nouveau un double apprentissage : celui de la construction de la préférence pour l'environnement et celui de sa traduction en termes monétaires... autant de points sur lesquels le modèle de référence de la théorie économique néoclassique dit bien peu de chose. Ceci repose le problème de cette légitimité scientifique⁶.

La preuve en est, pour répondre à ces questions, certains auteurs qui se livrent à des évaluations contingentes se sont engagés dans des travaux relevant de l'économie expérimentale, un domaine qui a connu un fort développement dans les années 80, qui cherche à sonder plus finement la psychologie individuelle des agents économiques que ne le fait la théorie néoclassique standard⁷, laquelle, le plus souvent, ne se préoccupe pas d'expérimentations ni d'observations. Qu'en est-il de ces travaux, dont il est fait rarement mention dans les articles présentant la méthode d'évaluation contingente ?

Quelle place y occupe l'interdisciplinarité ? Faut-il y voir une volonté de refonder la théorie économique néoclassique sur un terrain plus « réaliste » ? N'y a-t-il pas d'autres voies de recherche interdisciplinaire à envisager, où la sociologie notamment – qui s'intéresse aux représentations de l'environnement – aurait davantage son mot à dire ?

3. Une légitimité politique

Non sans rapport avec la première – la théorie néoclassique repose sur un individualisme méthodologique –, il est possible de repérer une autre source de légitimité, plus explicitement politique, puisqu'en mettant en œuvre la méthode d'évaluation contingente, l'économiste se pose en partisan de la démocratie directe. L'évaluateur contingent s'adresse en effet à la souveraineté du consommateur. On retrouve là les caractéristiques de l'homo-oeconomicus, l'agent de base de la théorie néoclassique, qui est censé être libre, autonome et confronté à des égaux. Le consommateur décide, de façon autonome, ce qui est bon pour lui. Dans le modèle de base de la théorie, il n'est influencé par personne et ne peut influencer personne. Dans ce cas, selon l'image consacrée par certains théoriciens, l'expression monétaire est considérée comme une véritable procédure de vote. (Parallèlement, on notera que la technique la plus souvent employée pour faire une évaluation contingente est celle dite du « référendum »). On en vient alors nécessairement à lier le marché et la démocratie.

Se pose ainsi la question du statut démocratique de ce qui peut s'apparenter à un sondage d'opinion ou à une simple étude de marché. Ou, pour parler comme L. Boltanski et L. Thévenot⁸, la Cité marchande est-elle un forum civique ? Si oui, à quelles conditions ? Cela pose en particulier la question du statut de l'économiste dans ce processus : est-il un expert ? Est-il un médiateur ? Selon quelle logique et quelle légitimité agit-il ?

Université de
Reims-Champagne-Ardenne.

À propos de la Méthode de l'Évaluation Contingente

Questions pour l'économiste,
le sociologue et le philosophe
Séminaire Natures Sciences Sociétés
Paris, 22 Octobre 1997

Intervenants :

François Colson (économiste),
Olivier Godard (économiste),
Bernard Guerrien (économiste),
Hughes Lamarche (sociologue),
Catherine Larrère (philosophe),
Raphaël Larrère (sociologue),
Pierre-Michel Menger (sociologue),
Cristel Protière (économiste),
André Micoud (sociologue),
Jean-François Noël (économiste).

¹ Voir aussi Rainelli P. 1995. Évaluation contingente et contexte institutionnel, in F. Bonnieux, G. Meublât, P. point (éds) *La valeur économique des hydrosystèmes : apports et limites de l'approche contingente*. Inra, Paris, pp. 85–87.

² Cette obligation vaut pour les réglementations qui engagent des dépenses supérieures à 100 millions de Dollars par an ou qui ont des effets sur les prix, les coûts, l'emploi ou la compétitivité.

³ Hausman J.A. (ed). 1993. *Contingent Valuation : a Critical Assessment*. North-Holland, Amsterdam.

⁴ NOAA. 1993. Natural Resource Damage Assessment under the oil Pollution Act of 1990. *Federal Register*, 58, 10, 4601–4614.

⁵ « The panel's conclusion is that a well-conducted Contingent Valuation study (...) contains information that judges and juries will wish to use, in combination with other evidence, including the testimony of expert witnesses. », in. NOAA (1993: 4611).

⁶ P. Rainelli (1995:86–87) note : « Aux Pays-Bas, les études restent seulement académiques alors qu'en Allemagne, des dispositions réglementaires autorisent le recours à ces méthodes. La France se situe très en retrait dans l'acceptation de ces méthodes, du fait du scepticisme de la communauté scientifique et des décideurs ».

⁷ La théorie de la valeur utilité repose sur une hypothèse – qui fait figure de « loi » psychologique fondamentale – dite de l'utilité marginale décroissante (la dernière unité de bien consommée procure moins de plaisir que les quantités consommées précédemment).

⁸ Boltanski L., Thévenot L. (1987) *Les économies de la grandeur*, Paris, Puf.

constitution de l'économie politique¹⁹. Or, on sait – et André Micoud nous le rappelle – que le marché n'a qu'une autonomie relative, son développement est coextensif à celui de l'État.

Plus largement, ainsi que l'avance Raphaël Larrère, on peut légitimement se demander si le processus de construction sociale que l'on observe dans le domaine de l'environnement n'est pas le reflet d'un mouvement qui anime l'économie dans son ensemble. Bernard Guerrien souligne que le principe d'invariance des préférences n'est généralement pas respecté, y compris pour les biens économiques les plus courants, et pourtant cela n'empêche pas les économistes de faire comme s'il l'était. Le rôle de l'économiste, comme a pu l'écrire Karl Polanyi (1944), n'est-il pas de faire entendre aux sociétés que certaines dimensions du réel peuvent être traitées comme des marchandises ? Ainsi en va-t-il de la terre, de la monnaie et de la force de travail, qui sont autant de marchandises fictives. On fait comme si elles étaient produites. On fait comme si, par exemple, le marché du travail existait²⁰. On fait comme si les marchés réels correspondaient à leurs représentations théoriques. L'art de l'économiste, conclut R. Larrère, en tant qu'il se veut expert du politique est de convaincre ses concitoyens qu'il faut réaliser les conditions pour que la réalité soit adéquate avec sa fiction théorique. On notera ainsi que, de l'avis de ceux qui la défendent, ce n'est pas la méthode d'évaluation contingente en tant que telle qui est mauvaise, mais les conditions de son application, à savoir les préférences des individus²¹. Derrière la construction sociale de l'environnement se cache ainsi peut-être, et avant tout, la construction sociale de l'économie, tant comme savoir que comme pratique. Les débats qui entourent la biodiversité en témoignent (Aubertin et al., 1997), on assiste aujourd'hui à une poursuite et une accélération de la « marchandisation » de la nature. La question est de savoir quelle est l'attitude à adopter face à ce mouvement. Faut-il travailler à ce mouvement ou, au contraire, comme l'a souligné Hughes Lamarche, n'est-il pas important de reconnaître qu'il existe des valeurs, mais aussi des expressions de ces valeurs, qui échappent à l'univers de la marchandise ? La question des procédures et des institutions susceptibles de les reconnaître et des exprimer socialement – et, qui plus est, démocratiquement – est plus que jamais ouverte.

Conclusion : mieux connaître pour mieux gouverner

S'il faut être conscient des présupposés de la théorie économique, comme de toute discipline, il ne faudrait pas non plus sous-estimer une des potentialités indéniées de la MEC, qui consiste, comme l'ont souligné notamment Pierre-Michel Menger et Hughes Lamarche, en la production de données. On sait finalement peu de chose sur la manière dont les individus construisent et font évoluer les préférences et les valeurs en ce qui concerne l'environnement. Les intervenants ont reconnu que l'intérêt de la démarche contingente est qu'elle permet de s'interroger sur les différents compor-

tements (P.-M. Menger), motivations (R. Larrère) ou engagements (O. Godard) des individus. On voit que les avis divergent quant à ce que l'on cherche, quant à ce que la parole des enquêtés est censée traduire. Qu'est-ce qu'exprime(nt) véritablement le ou les chiffre(s) que l'on trouve ? La question reste ouverte et ce, bien que, comme les économistes ne manquent jamais de le souligner, un nombre élevé d'évaluations contingentes aient été réalisées, les procédures semblent s'être standardisées et la pratique de cette méthode devenue presque banale. C'est précisément à l'heure où l'évaluation contingente est devenue une sorte d'« industrie académique », ainsi que l'écrit Paul Portney (1993 :5), que cette interrogation s'avère d'autant plus nécessaire. Sinon, comme l'ont souligné à plusieurs reprises les intervenants de la table ronde, le risque est grand d'une dérive de la MEC. Elle peut aussi bien servir d'instrument de connaissance que d'instrument de normalisation de la société. L'enjeu est donc en même temps scientifique et politique. « Les catégories de mesure, de classement non théoriquement contrôlées, nous prévient Rose-Marie Lagrave (1993 :14), sont également des catégories de pouvoir et du pouvoir puisqu'elles acquièrent, en s'officialisant une légitimité. » Un coup de force disciplinaire n'est ainsi jamais très éloigné d'un coup de force idéologique. La menée de recherches interdisciplinaires en est rendue d'autant plus nécessaire et urgente. Celle-ci, comme en témoigne l'article de Cécilia Claves-Mekdada, Ghislain Geniaux et Stéphane Luchini, est déjà amorcée, même si, pour l'instant, on observe plutôt une instrumentalisation de la sociologie par l'économie. Cette entreprise de croisement de regards disciplinaires doit être poursuivie, élargie à d'autres disciplines, et étendue à l'ensemble des éléments constitutifs de la procédure et des hypothèses qui la sous-tendent. D'autres questions doivent aussi être posées sur la décision de recourir à la MEC : qui la demande ? Et pourquoi ?... Il n'est pas anodin que l'étude portant sur le paysage bocager de Loire-Atlantique présentée par François Colson et al. (1996) ait été commandée, et d'une certaine manière contrôlée, par les syndicats agricoles. La légitimité économique – comme on peut aussi l'observer dans le domaine de la protection de la diversité biologique (Boisvert et Vivien, 1998) – est revendiquée par un nombre croissant d'acteurs. Qu'y recherchent-ils ? Quel est le sens de ce mouvement général ? Pour le comprendre, l'étude du contexte institutionnel dans lequel est apparue et se développe l'évaluation contingente est nécessaire. La réflexion initiée par Pierre Rainelli (1995) ou Marc Willinger (1996) doit donc être poursuivie, approfondie et replacée dans un contexte sociologique et politique beaucoup plus large. C'est aussi de ce point de vue que doivent être pensées l'organisation du débat public et la mise en œuvre de la démocratie.

RÉFÉRENCES

- Amigues J.-P. 1997. Enjeux et limites de l'évaluation des actifs naturels. *Économies et Sociétés* 31, 4, 35-55.
- Aubertin C., Boisvert V., Vivien F.-D. 1997. La construction sociale de la question de la biodiversité. *Natures Sciences Sociétés* 6, 1, 7-19.

¹⁹ « Pour toute économie qui se bâtit sur une théorie du marché autorégulateur (et il n'en est point d'autre à ce jour), le tiers exclu, c'est l'État », écrit Raphaël Larrère (1991:193).

²⁰ A. Barrère (1981) écrit : « le marché du travail n'est pas une réalité mais une simple fiction théorique, utilisée pour les nécessités de la construction d'une interprétation qui veut ramener toute l'explication économique à la théorie de l'échange et des marchés. Or, même dans une économie d'échange, toutes les relations humaines et sociales ne sont pas des relations marchandes; tout n'est pas susceptible d'interprétation par le marché, comme le croient certains courants qui prétendent représenter la science économique moderne; tout n'est pas à vendre et tout ne s'achète pas. »

²¹ Marc Willinger (1996:19) écrit ainsi : « Si l'on admet l'hypothèse de préférences indéterminées, la critique selon laquelle les valeurs exprimées dans les études contingentes sont des artefacts est en partie justifiée. Mais il s'agit bien plus d'une lacune des préférences que d'une défaillance de la méthode en tant que telle. »

- Barrère A. 1981. *La crise n'est pas ce que l'on croit*. Economica, Paris.
- Boisvert V., Noël J.-F., Tsang J. 1998. *Le bois de Bouchereau : résultats d'une enquête auprès des propriétaires*. Rapport de recherche, C3ED, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, juin.
- Boisvert V., Vivien F.-D. 1998. Un prix pour la biodiversité. L'évaluation économique entre différentes légitimités. *Natures Sciences Sociétés* 6, 2, 17-26.
- Boltanski L., Thévenot L. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Bonnieux F., Meublât G., Point P. (coord. scientifique) 1995. *La valeur économique des hydrosystèmes : apport et limites de l'approche contingente*, Actes du séminaire « Hydrosystèmes et Sociétés », Paris, 22 décembre 1993, Inra Ed., Paris.
- Criapponi P.-A., Oufaili K. 1997. Préférences et interactions : une mise en perspective. *Revue française de sociologie* 38, 3, 429-464.
- Croson F., Stenger-Lethoux A. 1996. *Évaluation contingente et paysages agricoles* : application au bocage de Loire-Atlantique. *Cahiers d'économie et de sociologie rurale* 39-40, 151-177.
- Desjardes B. 1995. La méthode d'évaluation contingente, in : Bonnieux F. et al., op. cit., pp. 19-21.
- De Vroey M. 1990. S'il te plaît, dessine-moi... un marché. *Économie appliquée* 43, 3, 67-87.
- Faucheux S., Noël J.-F. 1995. *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*. Armand Collin, Paris.
- Godard O., Laurans Y. 1999. Environmental Valuation as Social Coordination Devices within Controversial Contexts, in: M. O'Connor (ed.) *Environmental Evaluation*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Godard O. 1984. Autonomie socio-économique et externalisation de l'environnement : la théorie néoclassique mise en perspective. *Économie appliquée* 37, 2, 315-345.
- Guerrien B. 1995. *La microéconomie*. Seuil, Paris.
- Guerrien B. 1996. *Dictionnaire d'analyse économique*. La Découverte, Paris.
- Gregory R., Lichtenstein S., Slovic P. 1993. Valuing Environmental Resources : A Constructive Approach. *J. of Risk and Uncertainty* 7, 177-197.
- Hirschman A.O. 1970. *Défection et prise de parole*. trad. française, Fayard, Paris, 1995.
- Kahneman D., Knetsch J.L. 1992. Valuing Public Goods: The Purchase of Moral Satisfaction. *J. of Environmental Economics and Management* 22, 57-70.
- Lagrange R.-M. 1993. Demande sociale, demandes des sciences sociales. Rapport général de l'Atelier n°3 : « La prospective de la demande de la société relative à la qualité de la vie et à l'environnement », Commission Environnement, Qualité de la vie, Croissance du XI^e Plan.
- Larrère R. 1991. L'écologie, ou le geste de l'exclusion de l'homme, in : A. Roger, F. Guéry (sous la dir.) *Maîtres et protecteurs de la nature*. Champ Vallon, Seyssel, pp. 173-196.
- Larrère C., Larrère R. 1997. *Du bon usage de la nature*. Aubier, Paris.
- Larrère C. 1997. Normes et savoirs, in C. Larrère, R. Larrère (éds). *La crise environnementale*. Inra Ed., Paris, pp. 33-37.
- Lascoumes P. 1994. L'éco-pouvoir. La Découverte, Paris.
- Lesourd J.-B. 1996. *Économie et gestion de l'environnement*. Droz, Paris/Genève.
- Menger P.-M. 1997. Temporalité et différences interindividuelles : l'analyse de l'action en sociologie et en économie. *Revue française de sociologie* 38, 3, 587-633.
- Micoud A. 1997. L'écologie et le mythe de la vie, in : C. Larrère, R. Larrère (éds). *La crise environnementale*. Inra Ed., Paris, pp. 17-29.
- Micoud A. 1997. En somme, cultiver tout le vivant, in : M.-H. Parizeau (éd.). *La biodiversité. Tout conserver ou tout exploiter ?* DeBoeck, Bruxelles, pp. 137-151.
- Mises (von) L. 1966. *L'action humaine*. trad. française, PUF, Paris, 1985.
- Moatti J.-P. 1996. Quand l'économie se doit de devenir politique. Commentaire de l'article de M. Willinger pour NSS, non publié.
- OCDE 1996. *Évaluer les dommages à l'environnement ; un guide pratique*. ODE/OCDE/ODI, Paris.
- Polanyi K. 1944. *La grande transformation*. trad. française, Gallimard, Paris, 1983.
- Polanyi K. 1957. L'économie en tant que procès institutionnalisé, in Polanyi K., Arensberg C. (éds). *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*. trad. Française, Larousse, Paris, 1975, pp. 239-260.
- Portney P. 1993. The contingent valuation debate: why economists should care. *J. Economic Perspectives* 8, 4, 3-17.
- Rainelli P. 1995. Évaluation contingente et contexte institutionnel, in : Bonnieux F. et al., op. cit., pp. 85-87.
- Simon H.A. 1978. Rationality as Process and as Product of Thought. *American Economic Review* 68, 2, 1-16.
- Stenger A., Willinger M. 1995. Une estimation de la valeur de préservation de la qualité des eaux souterraines : le cas de la nappe phréatique d'Alsace, in : F. Bonnieux et al., op. cit., pp. 41-56.
- Weber J. 1995. Évaluation contingente et anthropologie, in : F. Bonnieux et al., op. cit., pp. 81-83.
- Willinger M. 1996. La méthode d'évaluation contingente : de l'observation à la construction des valeurs de préservation. *Natures Sciences Sociétés* 4, 1, 6-22.
- Willinger M. 1997. Non-Uses Values and the Limits of Cost Benefit Analysis. Communication à l'European Symposium on Environmental Valuation, organisé par le C3ED de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Abbaye des Vaux-de-Cernay, France, 4-7 octobre.